

## Communiqué de la mairie

1°) Masques : nous avons demandé à l'AMF de l'yonne d'inclure la mairie de MICHERY dans la fourniture de masques destinés au personnel des collectivités locales, pour 400 pièces.

2°) Nous avons inscrit la commune de MICHERY à hauteur de 1000 masques dans une commande groupée que réalise le Département.

3°) Un administré réalisera des masques lavables, aux normes demandées et les mettra à disposition de la commune. Le nombre reste à déterminer en fonction du métrage de tissu qu'il pourra obtenir.

La distribution de tous ces masques se fera d'abord en faveur des personnes fragiles, puis du reste des habitants qui ne seront pas équipés.

Par ailleurs, la région BOURGOGNE-FRANCHE COMTE crée un fonds de solidarité au profit des TPE qui n'emploient pas de personnel. Les Communautés de Communes et leurs communes sont invitées à se joindre à cette initiative à concurrence de 1euro par habitant pour Mars et AVRIL, soit pour MICHERY environ 1000€ deux fois. La CCYN participera à hauteur de 50% et la commune assumera l'autre fraction de 50% (soit deux fois 500€). Toutes les communes ont marqué leur accord à la CCYN sur ce principe, et bien entendu MICHERY se joint à cette initiative.

Les TPE de la Commune sont invitées à se faire connaître en Mairie, aux heures d'ouverture.

LA MAIRIE